

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration publique

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence d'*Administration publique* (LAP) est dispensée dans le cadre de l'Institut des Métiers du Droit et de l'Administration (IMDA) de l'Université de Caen Basse-Normandie. La formation a pour double objectif l'obtention d'une licence et la préparation d'étudiants d'origines universitaires diverses aux concours administratifs de rang A.

C'est une formation classique en la matière, structurée autour des deux semestres d'une troisième année de licence, centrée avant tout sur des enseignements théoriques correspondant aux programmes des concours (44 ECTS (crédits européens) sur 60) et des enseignements pratiques correspondant aux épreuves des concours (16 ECTS sur 60). Elle est ouverte en formation continue et en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Chacun des deux semestres compte cinq unités d'enseignement (UE) identiques : Droit public, Economie générale et politique économique, Problèmes politiques et sociaux du monde contemporain, Finances publiques, Culture générale et méthodologie. Toutes les notes sont affectées du même coefficient et l'évaluation des étudiants prend la forme d'un contrôle continu et d'examens terminaux.

Les enseignements sont dispensés dans les locaux principaux de l'Université, Esplanade de la paix à Caen.

## Synthèse de l'évaluation

La licence d'*Administration publique* de Caen est une formation solide en adéquation avec sa finalité professionnelle : la préparation des concours administratifs. A côté d'incontestables atouts, elle présente néanmoins plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'améliorations.

S'agissant de ses atouts, l'organisation de ses enseignements autour des matières indispensables pour les concours administratifs permet, en deux semestres seulement, de préparer des promotions particulièrement hétérogènes dans leur composition (de nombreux étudiants de la LAP n'ayant pas de formation en droit) à des épreuves majoritairement juridiques. Une « véritable réorientation » est ainsi proposée aux étudiants venus de cursus très variés qui suivent, au cours des deux premières semaines, un enseignement court mais bienvenu d'introduction générale au droit. L'équipe pédagogique est bien composée, équilibrée, et compte de nombreux professionnels assumant presque à eux seuls le lien entre l'administration publique dont ils sont issus et les étudiants. Il faut aussi souligner l'existence d'une sorte de conseil de perfectionnement assez bien organisé ; il adopte en effet une procédure systématique permettant une grande réactivité. Enfin, la LAP bénéficie, semble-t-il, d'une certaine symbiose avec les administrations publiques indispensables pour préparer aux concours de la fonction publique, mais sans que ces relations ne soient ni institutionnalisées, ni véritablement valorisées, ce qui peut être regretté.

Ainsi, et s'agissant des points faibles de la formation, en premier lieu, l'élément qui apparaît comme le plus dommageable est la baisse très sensible et récente des effectifs. En deux promotions, la LAP est passée d'une trentaine d'inscrits à moins de 10 (8 en 2014-2015). Les enseignements ne sont cependant pas désertés puisque la direction de la formation a observé un basculement du public d'un statut d'étudiant à celui d'« auditeur libre », faussant les inscriptions. En second lieu, il faut souligner les interrogations concernant le suivi de l'insertion professionnelle, élément fondamental d'appréciation d'une formation. Elle apparaît, en effet, très faible, mais le taux de retour aux enquêtes ne permet pas une analyse significative fine de l'insertion (5 insérés professionnellement sur les 34 étudiants de la promotion 2012-2013 mais avec 9 réponses seulement). On peut mettre en regard ces chiffres avec les résultats médiocres à la réussite en licence elle-même, la réussite au diplôme alternant de 47 % en 2011 à 65 % en 2014, en passant par 55 % en 2012 ou, moins bonne année, 38 % en 2013. Ces résultats pourraient être dus à la réussite aux concours, ce qui conduirait les étudiants à délaisser la formation qui les y a menés, mais là encore nulle explication n'est donnée. Le suivi n'est certes pas facile, mais le dossier ne renseigne pas sur les modalités précises de celui-ci et les résultats s'avèrent difficilement exploitables. Enfin, en dernier lieu, la LAP apparaît trop peu professionnalisée avec une absence de stage de découverte des administrations auxquelles les étudiants se destinent.

Points forts :

- Bonne adéquation de la formation avec sa finalité professionnelle (préparation aux concours administratifs) en proposant une véritable réorientation à des publics issus de cursus très variés.
- L'équipe pédagogique est bien composée, équilibrée.
- Un conseil de perfectionnement bien organisé suivant une procédure systématique permettant une grande réactivité.
- Une symbiose avec les administrations publiques indispensable pour préparer aux concours de la fonction publique mais paradoxalement non institutionnalisée.

Points faibles :

- Forte baisse des effectifs ces deux dernières années.
- Un suivi de l'insertion et des taux de réussite difficilement appréciables.
- Un diplôme trop peu professionnalisé (pas de stage, ni d'alternance, pas d'institutionnalisation des relations avec les administrations).

Recommandations :

Le pilotage de la formation a lui-même identifié plusieurs pistes d'amélioration mais il semblerait opportun d'assurer la conservation de la formation en endiguant la déperdition des inscriptions. Redéfinir un statut plus attrayant des étudiants en LAP pourrait ainsi passer par une meilleure valorisation et une institutionnalisation de partenariats avec les administrations publiques ; ces partenariats existent déjà en pratique au travers de liens individuels. Plus encore, il serait souhaitable de renforcer la professionnalisation de la formation, notamment par l'organisation de stages ou de projets tutorés. Le suivi des étudiants doit enfin être impérativement amélioré.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Par rapport à l'objectif prioritaire affiché, à savoir la préparation aux concours administratifs de rang A, l'organisation générale de la LAP présente une très bonne adéquation. Les enseignements académiques, massivement de droit public (120h de cours magistral (CM) sur les deux semestres), comprennent aussi des finances publiques (50h de CM), de l'économie (93h), des problèmes politiques et sociaux contemporains (90h dont 30h d'institutions et politique sociales), de la culture générale (60h CM) et des enseignements de méthodologie des concours (150h équivalent travaux dirigés, mais aussi, sur une base volontaire, l'apprentissage de langues. Par ailleurs, une introduction au droit est dispensée pendant les deux premières semaines de la formation, élément qu'il faut très favorablement apprécier mais qui reste toutefois assez limité compte tenu de la formation non juridique de la plupart des étudiants inscrits traditionnellement en LAP.</p> <p>Avec l'hétérogénéité des étudiants, le caractère très classique de la formation s'impose mais entraîne une absence de spécialisation ou de professionnalisation (absence de stages). L'absence de coefficient particulier renforce cette absence de spécialisation puisque toutes les matières enseignées ont le même coefficient, sans majeures ni mineures.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Avec sa dominante juridique, la position de la LAP au sein du champ <i>Droit</i> s'impose.</p> <p>Sur le plan géographique, cette formation est la seule à être proposée sur le bassin économique-universitaire de Basse-Normandie en complémentarité avec la licence professionnelle <i>Métiers de l'administration territoriale</i> dispensée sur l'antenne d'Alençon de l'Université de Caen. D'autres LAP sont certes proposées sur des aires proches (Institut de Préparation à</p>

	<p>l'Administration Générale- IPAG - de Rennes et Rouen, IPAG de Nantes à Laval et l'aire parisienne) mais sa présence sur son secteur géographique se justifie en elle-même.</p> <p>Le lien de la LAP avec les laboratoires de recherche juridique de Caen se limite logiquement aux cours assurés par des enseignants-chercheurs qui sont rattachés à ces centres de recherche.</p> <p>Aucun lien avec des entreprises ou associations n'est mis en avant. Plus surprenant, malgré la « bonne symbiose avec les administrations publiques de Basse-Normandie » avancée et les interventions de plusieurs membres de l'administration publique, aucun partenariat institutionnalisé avec des administrations d'Etat n'a été noué.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est bien composée et équilibrée, quoique les spécialités respectives des intervenants ne soient pas toujours très clairement reliées aux enseignements dispensés. Compte tenu des besoins théoriques importants des étudiants, les enseignants-chercheurs de l'Université de Caen sont majoritaires (6 sur 10) avec des statuts diversifiés mais, marginalement, des spécialités qui ne sont pas clairement en rapport avec le programme de la formation (un spécialiste d'urbanisme). Les intervenants extérieurs sont importants (plus d'un tiers), d'une très grande variété et essentiellement positionnés sur la méthodologie des concours publics (4). C'est une structure très bien adaptée aux besoins de la formation.</p> <p>L'ensemble de l'équipe s'implique dans le pilotage de la formation à l'occasion d'une réunion de bilan et de perfectionnement au mois de juin.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs de la formation ont subi une baisse continue ces deux dernières années (de 30 à 40 inscrits entre 2010 et 2012, puis 17 en 2013 et 8 en 2014). Cette situation est bien évidemment regrettable. Plusieurs éléments de réflexion sont avancés. Outre « le dénigrement systématique du métier de fonctionnaire dans les médias » qui ne facilite pas les recrutements, la mise en place du nouveau label IMDA (Institut des Métiers du Droit et de l'Administration) remplaçant l'IPAG qui bénéficiait d'une forte identification explique peut-être une période de flottement. L'insertion professionnelle reste moyenne (la meilleure année, 2012-2013, compte 5 insérés dans la vie professionnelle sur les 13 diplômés et 9 répondants - 34 étudiants étant inscrits au début de l'année). Une partie des diplômés (non identifiée) poursuit ses études en master 1 de droit public. Le taux de réussite aux examens semble affecté par la baisse des effectifs (en passant de 38 % en 2012-2013 - le dossier semble contenir une coquille sur la date indiquée - à 64 % en 2013-2014). Les éléments d'informations restent cependant insuffisants : de nombreux étudiants ne répondent pas (plus de 82 % de non réponse en 2014 et 73 % en 2013, 68 % en 2012).</p>

Place de la recherche	<p>L'adossment aux centres de recherche juridique de Caen est assez logiquement limité à la présence d'enseignants-chercheurs intervenants dans la formation.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La formation est structurellement construite sur une perspective professionnalisante limitée à la candidature aux concours administratifs et joue donc plus comme une formation de remise à niveau.</p> <p>Des conférences « métiers » sont très heureusement organisées par l'IMDA.</p>
Place des projets et stages	<p>Cette formation ne donne pas de place à des projets ou des stages qui auraient pourtant pu s'insérer dans sa démarche professionnalisante.</p>
Place de l'international	<p>Cette formation n'a pas de dimension internationale, ce qui peut se comprendre compte tenu de l'objectif national de la préparation des concours.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de sélection des candidats ne sont malheureusement pas connues. Compte tenu de la diversité des recrutements en LAP, l'IMDA développe des actions de communication peu formalisées mais indispensables devant les étudiants des différentes composantes de l'Université de Caen Basse-Normandie. A propos des recrutements, il n'existe cependant pas de statistiques permettant d'identifier précisément la diversité des cursus antérieurs des inscrits, ne serait-ce</p>

	<p>que pour les mettre en parallèle avec les actions de communication mentionnées. Par ailleurs, l'IMDA accueille également des personnes en « congés formation » (sans que leur nombre soit précisé) dans un but de reconversion d'enseignants souhaitant rejoindre l'administration.</p> <p>Une mise à niveau indispensable mais courte est réalisée pendant les deux premières semaines avec un cours d'introduction générale au droit. Les enseignements méthodologiques sont pertinemment tous orientés vers les épreuves des concours. Du reste, une démarche pédagogique commune est revendiquée, à savoir « systématiquement préciser le cadre « concours » dans [les] cours et conférences ». Cette démarche intéressante mériterait d'être explicitée.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La LAP est accessible en formation continue et en VAE.</p> <p>Les modalités d'enseignement sont classiques ; l'essentiel des cours est assuré en présentiel ; la place du numérique est réduite et habituelle quoiqu'il faille souligner le recours à ces outils pour diffuser des cours en visioconférence ou en ligne en cas d'empêchement pour l'enseignant. Il n'y a pas de modalités particulières pour les étudiants ayant des contraintes.</p> <p>Il existe une conception générale et transversale des enseignements caractérisée par la préparation des concours administratifs, que ce soit avec l'enseignement de la méthodologie des épreuves ou de l'orientation des enseignements théoriques vers ce « cadre concours ».</p> <p>Les enseignements optionnels des langues au Laboratoire de langues mobilisent des outils pédagogiques plus spécifiques.</p>
Evaluation des étudiants	<p>La délivrance des ECTS est correcte. L'évaluation des étudiants est des plus classiques avec deux sessions semestrielles en décembre-janvier et avril-mai suivies d'une seconde session générale en juin-juillet.</p> <p>Des épreuves écrites ou orales (en fin d'année universitaire pour l'UE de Finances publiques - ce qui est fréquent en LAP) complète un contrôle continu en TD comportant au moins une épreuve écrite semestrielle, sans note éliminatoire. La compensation s'opère au sein des UE et entre elles.</p> <p>Toutes les matières sont affectées du même coefficient, ce qui n'est pas en soi problématique même si la possibilité de faire varier les coefficients de 1 à 5 pourrait être éventuellement utilisée pour spécialiser et ainsi distinguer cette LAP.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>L'annexe descriptive de diplôme (ADD) est assez peu développée et mentionne les compétences administratives notamment rédactionnelles nécessaires pour passer les concours publics.</p> <p>Il n'existe en revanche ni portefeuille de compétences, ni livret de l'étudiant, ce qui est préjudiciable.</p>
Suivi des diplômés	<p>Ce suivi semble assuré, difficilement, par l'observatoire de l'Université de Caen Basse-Normandie mais il est également fait état d'enquêtes de l'IMDA. Ainsi, quelques chiffres sont avancés sans beaucoup de précisions, ce qui apparaît fort dommageable.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La réunion de l'équipe pédagogique par les codirecteurs de l'IMDA formerait « un véritable conseil de perfectionnement » qui n'en aurait donc pas le titre.</p> <p>La procédure suivie débute par des fiches d'évaluation des enseignements remplies par les étudiants dont la synthèse est réalisée par les codirecteurs de l'IMDA. Cette synthèse est ensuite soumise au « conseil de perfectionnement » composé des co-directeurs de l'IMDA et les équipes au complet ou presque : enseignants-chercheurs et professionnels qui n'enseignent pas mais participent à l'épreuve d'exposé-discussion, donc une équipe large. Qui plus est, l'IMDA interroge les étudiants sur les concours passés afin de mieux cibler les enseignements en fonction des réponses. C'est une démarche pertinente d'évaluation et d'ajustement annuel qu'il faut souligner. Ses résultats ne sont cependant pas exposés pour la LAP hormis des pistes d'amélioration comme la « mise en place de nouvelles campagnes d'information », le renforcement de la culture générale pour favoriser la réussite des étudiants au concours et la « mise en place d'entretiens individuels des étudiants » à trois reprises dans l'année.</p>

# Observations de l'établissement

## OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence Administration publique, champ de formation Droit

---

Le rapport du HCERES sur la licence d'administration publique appelle les remarques suivantes :

- Sur la baisse des effectifs: les étudiants déjà titulaires d'une licence préfèrent désormais s'inscrire en auditeurs libres et éviter les contraintes de la LAP. Dès l'obtention d'un concours, ils quittent notre établissement.
- Le suivi des étudiants reste très difficile à organiser car beaucoup d'entre eux ne donnent aucune information après leur départ. Il n'existe aucun moyen pour les obliger à répondre aux différentes enquêtes concernant l'insertion malgré de nombreuses relances. Une des solutions pourrait peut-être résider dans la création d'une association d'anciens étudiants de l'IMDA.
- En ce qui concerne la professionnalisation, la nouvelle maquette prévoit la possibilité d'effectuer un stage au sein d'une administration. Des liens ont été tissés avec les différentes administrations car nous recevons des fonctionnaires dans le cadre de la préparation dite « interne ». Les enseignements en adéquation avec le programme des IRA sont dispensés le lundi après-midi chaque semaine. Le jeudi après-midi (une fois par mois) est réservé aux mises en situation pour les épreuves des concours administratifs.
- La licence d'administration publique, à partir du nouveau quinquennal, sera déclinée sur trois années afin d'attirer un nouveau public et de renforcer son attractivité. Les ECTS pour chaque année seront variables selon l'importance des matières.

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie,



Pierre DENISE